

Trade Finance

Check-list pour l'utilisation des lettres de change

Si vous utilisez des lettres de change, veuillez notamment tenir compte des points suivants:

Vous établissez une lettre de change

La lettre de change doit comporter huit points essentiels (sept dans le cas du billet à ordre, le troisième point étant supprimé puisque l'émetteur est aussi le tiré):

1. Désignation «lettre de change» dans le texte du document
2. Instruction inconditionnelle de payer une certaine somme d'argent
3. Tiré
4. Échéance (les mois sont de préférence écrits en toutes lettres)
5. Lieu de paiement (domicile bancaire)
6. Preneur de la lettre de change («ordre»)
7. Date et lieu d'établissement (les mois sont de préférence écrits en toutes lettres)
8. Signature valable de l'émetteur

- La lettre de change n'est soumise à aucune autre règle de forme, aucun formulaire particulier ne doit être rempli. Un courrier normal contenant les huit ou sept points évoqués suffit.
- Une lettre de change ne doit pas être remplie ou être signée au crayon.
- Les modifications apportées à des éléments essentiels, à savoir les corrections, les biffures, etc., doivent être évitées. Elles peuvent causer des difficultés en cas de litige.
- La lettre de change peut être établie sur ordinateur.

Vous acceptez une lettre de change

- Une date doit être mentionnée avec l'acceptation lorsqu'il s'agit d'un effet à un certain délai de vue.
- Aucune acceptation n'est nécessaire avec un effet à vue, puisqu'il est directement présenté au paiement.
- Le billet à ordre n'est pas accepté, parce qu'il comporte déjà une promesse de paiement.

Vous recevez et transmettez une lettre de change

- Vérifiez l'exactitude formelle de chaque lettre de change/billet à ordre (huit ou sept points).
- Vérifiez que la série des endossements ne comporte aucune lacune.
- L'endossement (de préférence toujours un endos à ordre) doit être signé en bonne et due forme.

Echéance d'une lettre de change

- La dette de change est une dette quérable, ce qui signifie que la lettre de change doit être présentée au tiré pour paiement.
- La lettre de change est présentée le jour ouvrable suivant lorsque la date d'échéance tombe sur un samedi, un dimanche ou un jour férié légal.
- La lettre de change pourvue d'une mention de domicile doit être présentée au paiement sur le lieu indiqué.

Présentation d'une lettre de change en vue du paiement

- Vérifiez l'identité du présentateur.
- Vérifiez que la série des endossements ne comporte aucune lacune.
- Exigez la délivrance de la lettre de change acquittée lors du paiement.

Refus de paiement

- En cas de présentation sans succès de la lettre de change, le protêt doit être dressé par le notaire dans un délai de deux jours ouvrables suivant l'échéance. Le dernier endosseur et l'émetteur doivent être avisés dans un délai de quatre jours ouvrables.
- Aucun protêt n'est requis pour la lettre de change sans frais.